



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 2 février 2010

5932/10

**JUR 57
INST 26
COUR 13**

NOTE DE TRANSMISSION

de:	M. V. SKOURIS, Président de la Cour de justice de l'Union européenne
en date du:	29 janvier 2010
à:	Monsieur Miguel Ángel Moratinos, Président du Conseil de l'Union européenne et de la Conférence des Représentants des Gouvernements des États membre

n° doc. préc.:	5195/10 JUR 5 INST 2 COUR 1
Objet:	Recommandation relative à la composition du comité prévu à l'article 255 TFUE

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 255 TFUE, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en ma qualité de président de la Cour de justice de l'Union européenne, la recommandation relative à la composition du comité prévu audit article 255.

La mission de ce comité est de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations conformément aux articles 253 TFUE et 254 TFUE. Quant à la composition dudit comité, l'article 255 TFUE prévoit qu'il est composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal, des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires, dont l'un est proposé par le Parlement.

M. le président du Parlement m'a informé, par courrier du 21 janvier 2010, que le Parlement souhaite que Mme Ana PALACIO VALLELERSUNDI soit désignée membre de ce comité.

Au point 3 des règles de fonctionnement de ce comité, qui font l'objet de la recommandation que je vous ai transmise en date du 11 janvier 2010, il est stipulé que les membres sont désignés pour une période de quatre ans.

Dans ces conditions et en tenant compte du souci de parvenir à une composition équilibrée du comité tant en ce qui concerne sa base géographique que pour ce qui est de la représentation des systèmes juridiques des États membres, je propose que le Conseil désigne comme membres dudit comité les personnalités suivantes pour une période de quatre ans.

- M. Jean-Marc SAUVÉ, président*
- M. Peter JANN, membre*
- Lord MANCE, membre*
- M. Torben MELCHIOR, membre*
- M. Péter PACZOLAY, membre*
- Mme Ana PALACIO VALLELERSUNDI, membre*
- Mme Virpi THILI, membre*

M. SAUVÉ est actuellement vice-président du Conseil d'État de la République française.

M. JANN a été juge à la Cour de justice des Communautés européennes du 19 janvier 1995 au 6 octobre 2009.

Lord MANCE est actuellement membre de la Cour suprême du Royaume-Uni.

M. MELCHIOR est actuellement président de la Cour suprême du Danemark.

M. PACZOLAY est actuellement président de la Cour constitutionnelle de Hongrie.

Mme PALACIO VALLELERSUNDI est avocat à Madrid et elle a été membre du Parlement européen entre 1994 et 2002.

Mme THILI a été juge au Tribunal de première instance des Communautés européennes du 18 janvier 1995 au 6 octobre 2009.

À toutes fins utiles, je me permets de joindre à la présente lettre le curriculum vitae de ces personnalités.

Eu égard au parcours professionnel de M. SAUVÉ, je propose de le nommer président du comité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Vassilios SKOURIS